

CTA

Le recteur étant passé très vite au second degré, les élus SNUipp-FSU ont demandé à intervenir en fin de séance :

Monsieur le Recteur,

La FSU ne peut se satisfaire de la dotation académique au niveau du premier degré.

Les CTD vont se réunir très tard, trop tard, après les élections municipales –ce qu’au passage, nous dénonçons- et vont devoir se prononcer sur des ouvertures et des fermetures. Les choix vont être cornéliens.

En-dehors du P/E (taux d’encadrement) que nous avons déjà évoqué (voir ci-dessous), il y a des spécificités liées à notre académie.

- La scolarisation des moins de trois, déjà largement commentée ici
- L’enseignement en langue régionale : en dehors des problèmes de vivier d’enseignants que nous avons évoqués au CALR, les créations de classes et de nouveaux sites ne pourront se réaliser en toute sérénité.
- Nous avons également évoqué l’enseignement privé : sur 36699 communes, 12794 sont sans école et 487 n’ont qu’une seule école privée, dont plus d’un quart dans notre seule académie. Il s’agit pour nous là, d’un véritable enjeu.

Et en dehors de ces spécificités, nous aurons à évoquer la scolarisation des enfants à besoins particuliers : qu’en est-il de l’ASH qui a vu son nombre d’enseignants baisser de 17% au niveau national suite notamment aux suppressions des RASED dont on attend encore la reconstitution ; comment pourra-t-on répondre à la demande d’intégration des enfants en situation de handicap conformément à la loi de 2005 ? Nous souhaitons obtenir un état des lieux académique de l’implantation des CLIS.

Enfin et sans vouloir faire un inventaire à la Prévert, comment pourra-t-on gérer la mise en place de la réforme des rythmes qui aura un impact sur la consommation de postes, la gestion difficile des remplacements, le respect des droits des personnels et leur demande de travail à temps partiel ?

Alors, non, décidément non, cette dotation académique ne peut nous satisfaire.

P/E kesako ?

Taux d’encadrement pour 100 élèves : nous avons demandé des explications sur ce qui est pris en compte pour son calcul : nous attendons !

Si le département d’Ille et Vilaine est effectivement sinistré avec un P/E prévisionnel de 5.02, on aurait tort de croire que les autres départements de l’académie sont des privilégiés avec des P/E de 5,2 (22), 5,15 (29), 5,16 (56) et que la moyenne nationale est de 5,2 !

Et si l’on considère que les enfants de moins de trois ans n’ont pas été pris en compte dans le calcul, il devient évident que le taux d’encadrement réel ne sera pas celui que l’on nous donne en prévisionnel !